

RÈGLEMENT N° 2014-305

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE 513 C

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Sept-Îles, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé «*Règlement de zonage*»;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender ledit règlement de zonage afin d'agrandir la zone commerciale 513 C à même une partie de la zone forestière 502 F pour corriger une conséquence de la refonte des règlements d'urbanisme survenue en 2007;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Guylaine Lejeune pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2014;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé «*Règlement de zonage* »;
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin d'agrandir la zone commerciale 513 C à même une partie de la zone forestière 502 F, soit par l'ajout d'une partie du lot 3 213 201 du cadaster du Québec;
4. La nouvelle zone commerciale telle qu'agrandit par le présent règlement contient les lots connus et désignés suivants : 3 212 954, 3 212 955, 3 213 937, 3 212 949, 3 213 580, 3 213 579, 3 213 583, 3 213 586, 3 213 582, 3 213 588, 3 213 587, 3 213 201, 3 213 200, 3 404 455 et 3 213 199, tous du cadastre du Québec;
5. L'extrait du plan de zonage tel que modifié par le présent règlement, soit les feuillets 2627 et 2727, faisant partie de l'annexe «*A* » du règlement n° 2007-103 sont contenus à l'annexe «*1* » du présent règlement pour en faire partie intégrante;
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement n° 2014-305 (suite)

- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 14 juillet 2014
- **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 23 juillet 2014
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 13 août 2014
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 8 septembre 2014
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 22 septembre 2014
- **RÈGLEMENT RÉPUTÉ CONFORME** le 2 novembre 2014
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 28 novembre 2014
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 10 décembre 2014
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 28 novembre 2014

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

ANNEXE 1

